



Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.207

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	24
Représentés :	13
Excusés :	1
Absents :	1

Objet : Signature d'une convention avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour l'année 2024/2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEDRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉE

Maryline VIARD

ABSENT :

Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

Délibération n° 24.207

**Signature d'une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports (MENJS) pour la mise en œuvre du dispositif
« petits déjeuners » pour l'année 2024/2025.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 septembre 2024 ;

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de favoriser le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales ;

Considérant que ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 -** APPROUVE la signature de la convention entre la ville de Vigneux-sur-Seine et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports représenté par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Essonne.
- Article 2 -** AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à accomplir l'ensemble des actes et mesures nécessaires à la parfaite application de cette convention, pour l'année scolaire 2024/2025.
- Article 3 -** PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées sur l'exercice correspondant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Signé numériquement le 27/09/2024

